



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-14**

## **Pompe à chaleur de type air / eau**

### **1. Secteur d'application**

Locaux du secteur tertiaire existants de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>.

### **2. Dénomination**

Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) de type air / eau.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

Coefficient de performance (COP) égal ou supérieur à 3,4 mesuré conformément aux conditions de performance nominales de la norme EN 14511-2 pour une température à la sortie de l'échangeur thermique intérieur de 35°C.

La pompe à chaleur a une certification NF PAC ou Eurovent ou un label EHPA ou l'Eco-label européen ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

Pour les actions engagées à partir du 01/01/2011, l'installateur doit, à la date de la réalisation de l'opération :

- être titulaire de l'appellation QUALIPAC ;
- ou disposer d'une qualification ou certification professionnelle dans le domaine des pompes à chaleur aérothermiques ;
- ou disposer d'une qualification ou d'une certification professionnelle équivalente délivrée par tout organisme respectant les conditions de délivrance définies par la norme NF X50-091.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

20 ans.



### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m <sup>2</sup>				X	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )  <b>S</b>	X	Zone climatique	Facteur correctif
Secteur d'activité	3,4 ≤ COP < 3,5	3,5 ≤ COP < 4	4 ≤ COP					
Bureaux	<b>1 000</b>	<b>1 100</b>	<b>1 100</b>				H1	<b>1,1</b>
Enseignement	<b>670</b>	<b>680</b>	<b>720</b>				H2	<b>0,9</b>
Commerces	<b>750</b>	<b>770</b>	<b>800</b>				H3	<b>0,6</b>
Hôtellerie, restauration	<b>820</b>	<b>840</b>	<b>880</b>					
Santé	<b>940</b>	<b>960</b>	<b>1 000</b>					
Autres secteurs	<b>670</b>	<b>680</b>	<b>720</b>					